

République Française
 Département du GARD
 Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

nombre de Conseillers
 municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
 excusés représentés :

4

nombre de membres absents
 non excusés et non
 représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 01

BUDGET 2016
DECISION MODIFICATIVE
N° 1

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Considérant l'état des crédits du budget général 2016, il est nécessaire de procéder à quelques rectifications en section de fonctionnement et en section d'investissement.

BUDGET GENERAL - CREDITS DE LA MEDIATHEQUE:

Chapitre	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dép 12	64131 6451	Rémunérations Cotisations URSAFF	- 700	
Dép 11	6228	Animations	700	
Dép 11	6156	Maintenance	- 1 500	
Dép 11	6135	Locations mobilières, expositions	- 1 630	
Dép 11	60632	Fourniture de petit équipement	3 130	
TOTAL VARIATION DES CREDITS			0	0

BUDGET GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dép 65	65762	Subvention au CCAS	40 000	
Dép 67	6712	Amendes pénales et fiscales	90 000	
Dép 023	023	Virement à la section d'investissement	- 100 000	
rec		Reversement crédit TVA		30 000
TOTAL VARIATION DES CREDITS			30 000	30 000

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter une subvention complémentaire de 40.000 € au CCAS, sur l'exercice 2016.

2016 130 5

Envoyé en préfecture le 07/12/2016
 Reçu en préfecture le 07/12/2016
 Affiché le **7 DEC. 2016**
 ID : 030-213001563-20161130-DEL_2016_11_01-DE

BUDGET GENERAL – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dép 23	2315	Travaux de voirie	- 100 000	
Rec 021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 100 000
TOTAL VARIATION DES CREDITS			- 100 000	- 100 000

BUDGET GENERAL – SECTION D'INVESTISSEMENT préparation des RAR :

Chapitre	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dép 102/21	2111	Achat de terrains	3 310	
Dép 102/21	2182	Matériel de transport	- 3 310	
Dép 102/21	21538	Autres réseaux	16 600	
Dép 102/21	2188	Autres immob. (matériel bureau)	- 11 600	
Dép 102/21	2183	Autres immob. (matériel informatique)	- 5 000	
Dép 104/21	2188	Autres immob. (matériel bureau)	13 000	
Dép 104/21	2128	Autres agencements	- 13 000	
Dép 111/20	2031	Frais d'études	6 000	
Dép 111/21	2188	Autres immob. (matériel bureau)	- 6 000	
TOTAL VARIATION DES CREDITS			0	

ZAC TEC Opérations inventaire au 31/12/2016 (balance APRES écritures de stock au 31/12/2016) :

comptes	BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS DE L'ANNEE		SOLDE		Mdt ou TR	Compte
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT		
110	RANouveau		174 354.40		106 930.93		281 285.33	
	TOTAL Cl 1 et 2	0.00	174 354.40	0.00	106 930.93	0.00	281 285.33	
331	Produits en cours					0.00	0.00	
3351	Tx en cours -terrains	414 000.53			414 000.53	0.00	0.00	Titre 3351-040
3354	Tx en cours - études-prestations	114 121.25			114 121.25	0.00	0.00	Titre 3354-040
3355	Tx en cours - travaux	123 965.87			123 965.87	0.00	0.00	Titre 3355-040
33581	Tx en cours - frais accessoires	104 935.72			104 935.72	0.00	0.00	Titre 33581-040
3551	Produits finis - sauf terrains					0.00	0.00	
3555	Terrains aménagés			101 382.00		101 382.00		Mandat 3555-040
Total cl3		757 023.37		101 382.00	757 023.37	101 382.00	0.00	
6015	achats - terrains à aménager			0.00		0.00	0.00	
602	achats - autres			0.00		0.00	0.00	
6045	achats - études-prest sce			0.00		0.00	0.00	
605	achats - mat et travaux			0.00		0.00	0.00	
606	achats - fournitures			0.00		0.00	0.00	
607	achats - marchandises			0.00		0.00	0.00	

Envoyé en préfecture le 07/12/2016
 Reçu en préfecture le 07/12/2016
 Affiché le **- 7 DEC. 2016**
 ID : 030-213001563-20161130-DEL_2016_11_01-DE

608	frais accessoires ODB			398.32		398.32		Mandat	608-043
66111	charges d'intérêts-ICNE			398.32		398.32			
Total cl 6				796.64		796.64	0.00		
7015	vente de terrains				191 954.00		191 954.00		
702	vente de récolte				0.00	0.00	0.00		
				757				Mandat	7133-042
7133	ODB			023.37		757 023.37		Titre	71355-042
71355	ODB				101 382.00		101 382.00		
752	locations				0.00	0.00	0.00		
758	Produits divers de gestion courante				1.57		1.57		
774	subventions				0.00	0.00	0.00		
796	ODB				398.32		398.32	Titre	796-043
Total cl 7				757 023.37	293 735.89	757 023.37	293 735.89		
						Solde net cl7	-463 287.48		
						Résultat net exploit	-464 084.12		
						Résultat net exploit cumulé	-182 798.79		

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC :

	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
RECETTE FONCTIONNEMENT	270	Solde de vente de terrain		4 000
DEPENSE FONCTIONNEMENT	023	Virement EN investissement	4 000	
RECETTE INVESTISSEMENT	021	Virement DU fonctionnement		4 000
DEPENSE INVESTISSEMENT	001	Déficit antérieur	4 000	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte cette décision modificative n°1 dans le cadre du budget général et du budget annexe de la ZAC – exercice comptable 2016.

Le Maire,
 William PORTAL

ACTE RENDU EXECUTOIRE
 après dépôt en préfecture
 le **- 7 DEC. 2016**
 et publication ou notification
 le **7 DEC. 2016**

DOCUMENT CERTIFIE
 CONFORME

Le Maire,
 William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 01A

BUDGET GENERAL 2016

DECISION MODIFICATIVE

N° 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Considérant l'état des crédits du budget général 2016, il est nécessaire de procéder à quelques rectifications en section de fonctionnement et en section d'investissement.

BUDGET GENERAL – CREDITS DE LA MEDIATHEQUE:

Chapitre	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dép 12	64131	Rémunérations		
	6451	Cotisations URSAFF	- 700	
Dép 11	6228	Animations	700	
Dép 11	6156	Maintenance	- 1 500	
Dép 11	6135	Locations mobilières, expositions	- 1 630	
Dép 11	60632	Fourniture de petit équipement	3 130	
TOTAL VARIATION DES CREDITS			0	0

BUDGET GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dép 65	65762	Subvention au CCAS	40 000	
Dép 67	6712	Amendes pénales et fiscales	90 000	
Dép 023	023	Virement à la section d'investissement	- 100 000	
rec	7788	Reversement crédit TVA		30 000
TOTAL VARIATION DES CREDITS			30 000	30 000

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter une subvention complémentaire de 40.000 € au CCAS, sur l'exercice 2016.

BUDGET GENERAL – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dép 23	2315	Travaux de voirie	- 100 000	
Rec 021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 100 000
TOTAL VARIATION DES CREDITS			- 100 000	- 100 000

BUDGET GENERAL – SECTION D'INVESTISSEMENT préparation des RAR :

Chapitre	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
Dép 102/21	2111	Achat de terrains	3 310	
Dép 102/21	2182	Matériel de transport	- 3 310	
Dép 102/21	21538	Autres réseaux	16 600	
Dép 102/21	2188	Autres immob. (matériel bureau)	- 11 600	
Dép 102/21	2183	Autres immob. (matériel informatique)	- 5 000	
Dép 104/21	2188	Autres immob. (matériel bureau)	13 000	
Dép 104/21	2128	Autres agencements	- 13 000	
Dép 111/20	2031	Frais d'études	6 000	
Dép 111/21	2188	Autres immob. (matériel bureau)	- 6 000	
TOTAL VARIATION DES CREDITS			0	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte cette décision modificative n° 3 dans le cadre du budget général – exercice comptable 2016.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016/11/01 déposée à la préfecture du Gard, le 7 décembre 2016.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 01B

BUDGET ANNEXE DE LA
ZAC DU TEC 2016
DECISION MODIFICATIVE
N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Considérant l'état des crédits du budget de la ZAC 2016, il est nécessaire de procéder à quelques rectifications en section de fonctionnement et en section d'investissement.

ZAC TEC Opérations inventaire au 31/12/2016 (balance APRES écritures de stock au 31/12/2016) :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3351-040	travaux en cours terrains				414.000,53
3354-040	travaux en cours études – prestations				114.121,25
3355-040	travaux en cours travaux				123.965,87
33581-040	travaux en cours – frais accessoires				104.935,72
3355-040	terrains aménagés			101.382,00	
608-043	frais accessoires – ODB	398,32			
7133-042	ODB	757.023,37			
71355-042	ODB		101.382,00		
796-043			398,32		
		757.421,69	101.780,32	101.382,00	757.023,37
		655.641,37		655.641,37	

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC :

	article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
RECETTE FONCTIONNEMENT	C/70	Solde de vente de terrain		4 000
DEPENSE FONCTIONNEMENT	023	Virement EN investissement	4 000	
RECETTE INVESTISSEMENT	021	Virement DU fonctionnement		4 000
DEPENSE INVESTISSEMENT	001	Déficit antérieur	4 000	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte cette décision modificative n°4 dans le cadre du budget annexe de la ZAC – exercice comptable 2016.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016/11/01 déposée à la préfecture du Gard, le 7 décembre 2016.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 02

PERSONNEL COMMUNAL
CREATION DE POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents (promotion interne, avancements de grade, concours ...) examinée pour l'année 2016, il est nécessaire de modifier ainsi qu'il suit le tableau des emplois communaux :

CREATION D'UN POSTE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017

- 1 poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

SUPPRESSION D'UN POSTE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017

- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps incomplet.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les modifications à apporter au tableau des emplois communaux.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 03

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**"TOUS EN 4 POUR LE
TROPHY"**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

L'association "Tous en 4 pour le Trophy" a déposé en mairie un dossier relatif à la 20^{ème} édition du 4L Trophy dans le cadre d'une demande de subvention.

Il s'agit d'un raid aventure à visée humanitaire destiné aux associations qui souhaitent participer à la scolarisation d'enfants dans le désert marocain. Pour cela, les associations forment des équipages et équipent des 4L Renault afin d'aller directement à la rencontre de ces enfants et leur distribuer des fournitures scolaires ; le tout encadré par l'association "Les Enfants du désert".

La municipalité propose de verser à l'association une subvention de 500 € pour cette action humanitaire.

La commission des finances et de l'administration générale a confirmé son intérêt pour de telles actions humanitaires et a demandé qu'un suivi soit organisé.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **de voter une subvention de 500 €, sur l'exercice 2016, au profit de l'association "Tous en 4 pour le Trophy" dans le cadre de ce raid aventure à visée humanitaire ;**
- **de confirmer sa demande de suivi de cette action humanitaire.**

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 04

PASSEPORT ETE 2017

ADHESION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Le passeport est vendu chaque été sur la commune du 15/06 au 15/09 depuis 1998. L'objectif du passeport été est de permettre aux jeunes de 13 à 23 ans de pratiquer des activités pendant la saison estivale, période pendant laquelle la plupart des associations suspendent leurs activités. Il permet aux jeunes d'être autonomes (utilisation des transports en commun, choix et organisation de l'activité, etc.) et de découvrir des activités à un tarif très attractif.

	2013	2014	2015	2016
Nombre de communes participantes	26	27	28	NR
Nombre de passeports commandés	100	100	100	110
Nombre de passeports vendus	95	97	100	110
Prix du passeport	25.60€	25.60€	26€	26,50€
Coût de revient du passeport	75.25€	81.90€	58.84€	65.67€
Taux d'utilisation du passeport	43%	47,2%	NR	NR

NR (Non renseigné à ce jour)

Globalement, ce sont les activités de consommation et de transport qui sont les plus demandées. Les activités ludiques et sportives telles que le bowling, le laser game, le canoë, l'accrobranches viennent ensuite.

Afin de renouveler le dispositif, le Conseil municipal devra, s'il le souhaite, délibérer pour adhérer au dispositif 2017 avec le nombre de chéquiers souhaité (110 en 2016).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver la participation de la commune à l'opération "passeport été 2017",**
- **de fixer à 120 (cent vingt) le nombre de passeports à acheter en 2017,**
- **d'accepter le prix de vente public de ce passeport à 26,50 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 05

**VEGETALISATION DES
RUES ET MICRO JARDINS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Aujourd'hui, force est de constater l'engouement des Marguerittoises et Marguerittois pour l'embellissement végétal et le fleurissement des abords directs de leurs habitations.

Consciente de l'intérêt de ces démarches individuelles et spontanées, tant pour les habitants que pour les touristes,

- pour agrémenter la qualité de l'espace public,
- pour faciliter le lien social,
- pour engager les habitants dans leur cadre de vie,
- pour lutter contre la chaleur urbaine et confirmer l'agréabilité de leur ville,

la commune se propose d'accompagner ces initiatives pour les encourager et pour veiller à ce qu'elles n'occasionnent aucune gêne telles qu'entrave à la circulation des piétons, des véhicules, dégradations de l'espace public, des mobiliers urbains, atteinte aux réseaux par des creusements intempestifs de fosses à jardins.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver la mise en place de cette action de végétalisation des rues et micro jardins,**
- **d'approuver le règlement et cahier des charges techniques correspondant à cette végétalisation sur l'espace public,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les autorisations à intervenir.**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 06

PROMESSE
UNILATERALE D'ACHAT
(SAFER)
PARCELLE BI N° 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

La Safer a fait part à la commune de la déclaration d'intention de M. GOUDET-JARRRIGE de vendre l'un de ses terrains sis à Camisson Nord, cadastré section BI n° 21, d'une contenance de 38 a 73 ca.

La commune, considérant l'intérêt particulier de procéder à l'achat de cette parcelle, a proposé l'acquisition à la Safer qui a préparé une promesse unilatérale d'achat du terrain au prix de 6 390 €.

La procédure prévoit l'engagement de la commune à demander l'intervention d'un agriculteur dans le cadre de l'entretien de la parcelle et de sa mise en valeur. M. Christian DARDAILLON, domicilié au 21 de l'avenue de Provence à Marguerittes, s'est déclaré d'accord pour assurer l'entretien.

Une promesse unilatérale d'achat concernant un bien d'origine préempté par la Safer doit être signée entre la Safer et la mairie.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver l'acquisition de cette parcelle cadastrée BI n°21,**
- **d'entériner la promesse unilatérale d'achat à signer avec la Safer au prix de 6 390 €,**

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

- **d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'intervention d'un agriculteur pour entretenir la parcelle et la mettre en valeur,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant de réaliser cette opération.**

Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 07

**DEMANDES DE
SUBVENTION**

**"ARTS ET POESIE –
TOUS PAREILS, TOUS
DIFFERENTS"**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

La médiathèque a l'intention de proposer une nouvelle fois, de novembre 2016 à mai 2017, une action culturelle et sociale ; il s'agit du projet "Arts et Poésie - Tous pareils, tous différents" qui est un programme de sensibilisation aux arts et à la poésie destiné aux enfants de 4 ans à 15 ans. Chaque année, un domaine artistique différent est découvert (cette année : l'art de la récupération).

Les objectifs recherchés sont notamment :

- favoriser l'accès à la culture artistique en développant sa personnalité,
- encourager la réflexion autour de la notion de vivre ensemble (discrimination, égalité, respect et tolérance) et de la notion de recyclage.

Environ 550 enfants pourront participer à cette action à la médiathèque, dans les écoles, au collège, à l'Institut thérapeutique éducatif et pédagogique de Grézan.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 12 770 € TTC et sera autofinancé du même montant diminué des subventions qui pourraient être octroyées par les collectivités partenaires.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver cette action 2016/2017 pour le montant de 12.770 € qui seront financés par autofinancement sur le budget communal ;**
- **de solliciter une subvention auprès des collectivités partenaires :**

- 2 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
 - 2 500 € auprès du Conseil Régional du Languedoc Roussillon,
 - 2 500 € auprès du Conseil Départemental du Gard
 - 2 000 € auprès de l'Office Extra-municipal de la Culture.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette action.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 08

DEMANDE DE
SUBVENTION FIPD
SECURISATION DES
ECOLES ET
DU CENTRE PETITE
ENFANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre de l'état d'urgence et après une visite sur les sites, la municipalité a décidé de mettre en sûreté les établissements scolaires et le centre petite enfance. Il s'agit d'anticiper les risques grâce à une coordination de tous les acteurs et sécuriser ces espaces via des aménagements spécifiques.

Cette action répond, dans un premier temps, à la demande de l'Etat face à la menace terroriste présente sur le territoire national et, dans un deuxième temps, répond aux directives du plan Vigipirate déjà existant.

Les travaux suivants sont prévus :

- Maternelle Génestet :
 - installation d'un visiophone et d'une gâche électrique ainsi que d'un rappel de sonnerie
- Groupe scolaire De Marcieu :
 - Installation dans chacune des 2 écoles d'un visiophone, d'un digicode d'une gâche électrique ou magnétique et d'un rappel de sonnerie.
- Groupe scolaire Peyrouse :
 - Installation dans chacune des 2 écoles d'un visiophone, d'une gâche électrique ou magnétique plus un rappel de sonnerie.
- Centre petite enfance :
 - Installation d'un visiophone, d'un digicode et d'une gâche électrique.

Le coût pour cet ensemble de travaux s'élève à 17 577 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver la réalisation de cet ensemble de travaux de sécurisation des écoles et du centre petite enfance ;**
- **de solliciter le concours financier de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ces équipements.**

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 09

PORTER A
CONNAISSANCE
AIDE DEPARTEMENTALE
PACTE TERRITORIAL
DECLINE PAR CONTRAT
TERRITORIAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 23/09/2016, le Président du Conseil Départemental du Gard confirmait le démarrage du pacte territorial. Ainsi que cela est expliqué dans la notice "Modalités d'élaboration des contrats territoriaux", le Département a décidé de mettre en œuvre un outil de mise en cohérence des investissements sur le territoire : le contrat territorial.

Ce contrat comportera deux parties :

- Le projet défini par la commune et les modalités de son soutien par le Département,
- Le rappel des interventions du Département (opérations en maîtrise d'ouvrage et octroi de subvention) sur le territoire du bénéficiaire.

La signature du contrat territorial conditionnera désormais le concours financier du Département au travers d'un ou plusieurs dispositifs d'aide aux collectivités en vigueur, principalement :

- Traversée d'agglomération
 - Plafond de l'aide après calcul de l'ensemble des critères, pour les communes inférieures à 10.000 habitants : 400 000 € HT
 - Le Conseil Départemental intervient également pour des dépenses liées à la qualité de l'ouvrage (études préalables de projets complexes, étude de maîtrise d'œuvre, ralentisseurs, piste cyclable ...).
- Monuments historiques
 - Immeubles protégés au titre de la législation sur les monuments historiques (classés ou inscrits), orgues compris.

- L'intervention du Conseil Départemental est obligatoirement complémentaire de celle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

- Equipement rural

- Adduction d'eau potable (études, mise en conformité, télésurveillance ...),
- Assainissement (études, canalisations, renouvellement réseaux ...).

- Crédits départementaux d'équipement (CDE)

- Cela concerne les dépenses d'investissement dans tous domaines, choisis librement par les collectivités, hors ceux relevant des autres dispositifs d'aides départementaux.

Le contrat territorial signé entre la commune et le Département prévoit qu'une seule opération pourra être aidée durant sa période de validité qui est de deux ans. Les bénéficiaires qui auront soldé l'opération, objet du contrat, pourront solliciter la signature d'un nouveau contrat.

La commune a donc l'intention de signer un contrat territorial avec le Département pour l'année 2017.

Le Conseil municipal prend acte de la création du pacte territorial.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 10

**DEMANDES DE
SUBVENTION
AMENAGEMENT D'UN
TERRAIN MULTISPORT
ET D'UNE PISTE
D'ATHLETISME
MARGUERITTOISE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

Actuellement, la ville de Marguerittes possède quatre terrains sportifs :

- Un terrain de rugby enherbé,
- Un terrain de football enherbé,
- Un terrain de football en gazon synthétique,
- Un terrain en stabilisé.

Aujourd'hui, se pose la question d'un terrain supplémentaire et en même temps celle d'une piste d'athlétisme très demandée, depuis de nombreuses années, par les associations et clubs sportifs. Cet investissement pourrait compléter l'équipement existant sur le domaine de Praden.

Ce nouvel équipement aurait l'avantage d'équilibrer l'occupation des terrains et de permettre aux associations de pouvoir utiliser la piste d'athlétisme. C'est pourquoi, la municipalité souhaite construire, en 2017, un nouveau terrain multisport.

Le public ciblé par cet aménagement est estimé dans un premier temps à 2 000 personnes issues :

- des adhérents des associations et des clubs sportifs de la commune et des communes avoisinantes,
- des élèves du collège Lou Castellas,
- des 5 écoles communales.

Ce futur équipement sera situé dans le domaine de Praden, entre le terrain synthétique et le terrain stabilisé de football.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES

Création du complexe sportif avec piste d'athlétisme :839 600 € HT

RECETTES

Subvention du Conseil départemental :..... 130 000 €

Aide de Nîmes Métropole :..... 100 000 €

Autofinancement communal :..... 200 000 €

Emprunt : 409 600 €

TOTAL RECETTES :

839 600 €

Le descriptif des travaux prévoit :

- la création d'un terrain en engazonnement naturel pour un usage multisport football et rugby,
- toutes sujétions d'arrosage automatique,
- création d'un anneau simple d'athlétisme en enrobé avec possibilité de passer en sol souple adapté ultérieurement,
- éclairage du terrain,
- clôture complète du terrain.

Planning prévisionnel :

Le démarrage du chantier devra intervenir au plus tard début 2017 afin de permettre un ensemencement au printemps pour que le terrain soit praticable en septembre 2017.

Demandes de subvention :

Pour la réalisation de ce complexe sportif (terrain mixte et piste d'athlétisme), la collectivité souhaite solliciter une aide financière auprès des collectivités suivantes :

- Conseil Régional
- Conseil Départemental (1^{er} dossier du pacte territorial)
- Nîmes Métropole (fonds de concours en matière sportive)
- Fédérations sportives

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver de projet de construction d'un complexe sportif avec un terrain multisport et une piste d'athlétisme,**
- **d'approuver l'inscription de cette opération sur l'exercice 2017,**
- **de solliciter le concours du Conseil Régional,**
- **de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre du pacte territorial pour l'année 2017,**
- **de solliciter le concours financier de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole dans le cadre d'un fonds de concours en matière sportive,**
- **de solliciter une aide financière auprès des fédérations sportives concernées,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cet équipement sportif.**

Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 11

NIMES METROPOLE
FONDS DE CONCOURS
POUR LA REFECTION
DE DEUX COURTS
DE TENNIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 20/06/2016, le Conseil municipal :

- approuvait la réfection des deux derniers courts de tennis en béton poreux pour 47 000 €
- sollicitait auprès de partenaires de la commune l'attribution d'une subvention au taux maximum afin de permettre l'engagement de ces travaux.
- auprès de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole l'attribution d'un fonds de concours en matière sportive dans le cadre des travaux de rénovation de 2 courts de tennis.

Ces travaux sont maintenant terminés et Nîmes Métropole s'est engagé à apporter une réponse (favorable) à notre dossier à la fin d'année.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, l'agglomération demande que la commune rajoute un élément à la décision du Conseil municipal ; en effet, Monsieur le Maire doit être autorisé à signer tout document relatif à la réalisation de ces travaux.

Après délibération, le Conseil municipal décide de compléter sa délibération du 20/06/2016 en rajoutant que Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à la réalisation de ces travaux de réfection de deux courts de tennis.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 12

ENTENTE SPORTIVE
MARGUERITTOISE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes, sur proposition de l'Entente Sportive Marguerittoise, a signé une convention de mise à disposition des terrains de football avec l'association sportive "L'Académie du gardien de but de Nîmes" qui peut ainsi utiliser l'équipement sportif communal situé à Praden.

La convention précise les conditions d'utilisation et prévoit qu'en contrepartie de cette utilisation, l'association s'engage à verser à la commune une somme de 250 €.

Considérant les efforts consentis par le club de football de Marguerittes (ESM) et les recettes encaissées, la Municipalité souhaite qu'une subvention exceptionnelle de 250 € soit votée à l'attention du club de football "L'Entente Sportive Marguerittoise" (imputation chapitre 65 du budget général 2016).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le vote d'une subvention de 250 € au profit de l'Entente Sportive Marguerittoise, à imputer chapitre 65 du budget général 2016.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 13

NIMES METROPOLE

MISE A JOUR

DES STATUTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), notamment l'article 68 prévoyant la mise en conformité des statuts des communautés d'agglomération avec leurs compétences avant le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-17 et L5211-20 ;

Vu la délibération n° 2016-05-007 du Conseil communautaire de Nîmes Métropole en date du 19 septembre 2016 ayant pour objet la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole ;

Considérant le projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération annexés à la délibération susvisée, à effet du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la modification des statuts de Nîmes Métropole porte principalement sur ses articles 1, 4 et 7 relatifs respectivement à la composition de la Communauté d'agglomération étendue à douze nouvelles communes anciennement membres de la Communauté de communes Leins-Gardonnenque, à ses compétences et au nombre et à la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire ;

Considérant le courrier en date du 21 septembre 2016 de Monsieur le Président de Nîmes Métropole invitant la commune à se prononcer sur les statuts modifiés de la Communauté d'agglomération à effet du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les Conseils municipaux des communes disposent d'un délai de trois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur la modification des statuts dudit établissement ;

Considérant que le Conseil municipal de Marguerittes est invité à se prononcer dans ce délai sur le projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole à effet du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant qu'à défaut de décision dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

article 1 : d'émettre un avis favorable à propos de la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole à effet du 1^{er} janvier 2017, tels qu'approuvés par délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2016 ;

article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 14

QUESTION DIVERSE
INFORMATION
RYTHMES SCOLAIRES

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes a mis en application la réforme des rythmes scolaires en mettant en place l'organisation des temps scolaires conformément aux dispositions du décret du 23/01/2013.

Notre Projet Educatif Territorial (PEDT) arrive à son terme à la fin de cette année scolaire. De ce fait, à compter de la rentrée scolaire 2017, il doit faire l'objet d'une réécriture pour être ensuite transmis aux partenaires que sont la DDCS (Direction Départementale de Cohésion Sociale), la CAF et l'Education Nationale.

SITUATIONS FINANCIERES

	Année 2014/2015	Année 2015 seule
Dépenses		
Coût de l'ALAE :	313 402 €	343 299 €
Coût de la réforme :	157 449 €	123 905 €
Total dépenses :	470 851 €	467 205 €
Recettes		
ALAE :	141 362 €	156 975 €
Réforme :	76 329 €	80 436 €
	(70 313 + 6 016)	(43 606 + 15 275)
Total recettes :	217 691 €	237 411 €
Dont participation des familles	(90 940 €)	(58 881 €)
Coût pour la commune :	253 160 €	229 793 €

Il est à noter que ces déficits ne tiennent pas compte du résultat déjà négatif de la restauration scolaire

- qui revient au minimum à 10 € par repas
- et qui est facturé suivant le coefficient soit 2,80 €, 3.35 €, 3.65 €.

POSITION DU GROUPE D'APPUI DEPARTEMENTAL

Concernant les rythmes scolaires, le groupe d'appui départemental (GAD) dont les membres sont :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
- La Direction départementale de Cohésion Sociale (DDCS – pôle jeunesse, sport et vie associative)
- Les représentants Départementaux du CRAJEP (AD Francas du Gard ; ligue de l'enseignement, foyers ruraux)
- Le représentant du mouvement sportif départemental (CDOS)
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Le Conseil Départemental

Indique :

« il ne faut pas perdre de vue que l'organisation des temps périscolaires n'a de sens que si elle s'adapte aux besoins des enfants et des parents avec l'objectif de permettre les meilleures conditions d'apprentissage et de découverte dont les bénéfices scolaires seront un des indicateurs de réussite ».

Et concernant le choix d'1 fois 3 heures, il précise que cette solution :

- ne respecte pas l'objectif de diminuer le volume journalier d'apports scolaires sur toute la semaine de manière régulière,
- n'est pas cohérente du point de vue des rythmes chrono-biologiques des enfants,
- crée une rupture de continuité éducative (pas de temps de transition avec la classe),
- renforce le cloisonnement des temps avec les enseignants et ne favorise pas leur participation au pilotage et à l'évaluation du projet.

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LES ANNEES 2017-2020

Temps d'Activités PériScolaires (TAPS) sur 2 jours, soit 1 h 30 par jour

Dans ce cas, il faut modifier la partie enseignement pur, les cours devront terminer à 15 h pendant 2 jours et à 16 h 30 pendant les 2 autres jours.

Et l'on ne pourra mettre en parallèle les TAPS qui seront de 1 h 30 et les études dont la durée est d'une heure.

Le surcoût dans ce cas pour la commune est de 13 400 €.

Cette solution coûteuse n'est pas applicable.

TAPS sur 3 heures soit sur une demi-journée

Dans ce cas, il faut modifier les horaires d'enseignement y compris en maternelle.

Il faudra au moins 6 animateurs supplémentaires minimum.

De plus, les études n'étant plus faites les lundis, mardis, jeudis au même moment que les TAPS, elles ne seront plus prises en compte par la CAF et ces jours-là, il faudra 8 instituteurs en plus.

De même, après l'utilisation d'environ 15 classes dans les 2 établissements primaires, il faudra que les employés de mairie fassent le ménage pour que le lundi, les classes puissent être faites.

Dans cette hypothèse, les accueils en maternelle devront être déclarés et la présence de personnel d'encadrement formé devra respecter 1 animateur pour 14 enfants (rappel du taux normal sans aménagement : 1 pour 10).

Le surcoût pour la commune serait de 34 600 € minimum.

TAPS d'1 heure (au lieu de ¾ d'heure), soit 3 heures sur 3 jours

Jusqu'à maintenant, les TAPS sont organisés pendant ¾ d'heure sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), soit 3 heures de TAPS réglementaires.

Des consultations de délégués des parents d'élèves élus lors de la dernière année scolaire, il ressort que :

- les parents sont organisés et ont organisé leur emploi du temps en fonction de l'organisation actuelle et qu'ils n'envisagent pas de faire à nouveau une modification de ceux-ci,
- les parents souhaitent que les tarifs n'augmentent pas.

En accord avec les parents d'élèves, il a donc été envisagé de ne pas modifier l'organisation mise en place, mais afin d'améliorer la gestion et la qualité des TAPS, il a été souhaité de les passer de ¾ d'heure à 1 heure.

De ce fait, dans ce cas, l'organisation de la partie d'enseignement restera inchangée.

Les TAPS et les études seront faits sur 1 heure sur 3 jours les lundis, mardis et jeudis comme suit :

- ¼ d'heure de récréation, de 15 h 45 à 16 h,
- 1 heure de TAPS ou d'étude, de 16 h à 17 h.

Il y aura ensuite 1 h 30 d'accueil de 17 h 00 à 18 h 30.

Les vendredis après le temps scolaire, il y aura :

- ¼ d'heure de récréation de 15 h 45 à 16 h
- 2 heures d'accueil sur 2 périodes
 - De 16 h à 17 h
 - De 17 h à 18 h.

Cette organisation permettra à tout enfant scolarisé sur Marguerittes :

- Les lundis, mardis et jeudis : de participer chaque semaine soit aux TAPS, soit aux études qui resteront organisées par les instituteurs,
- Les vendredis : de mettre en place des accueils au cours desquels seront organisées des activités de libre adhésion.

Les parents pourront ainsi, s'ils le veulent, récupérer leurs enfants après la classe ce jour-là.

Avec cette organisation, il n'y aura aucun surcoût pour la commune, donc aucune répercussion d'augmentation de tarif à imputer aux parents.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation relative aux rythmes scolaires.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 15

QUESTION DIVERSE
INFORMATION
PARTICIPATION
CITOYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Un plan de découpage de la Commune en treize quartiers a été remis aux conseillers municipaux avec la convocation.

Un courrier a été transmis à toutes les associations afin qu'elles proposent un ou plusieurs noms d'habitants référents.

La convention "Participation citoyenne", à signer entre le Préfet et la Commune, est en cours d'élaboration.

Chaque conseiller municipal est conscient que ce sujet est délicat ; donc, les règles doivent être précisées dans la convention.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce dossier relatif à la participation citoyenne.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

25

nombre de membres absents
excusés représentés :

4

nombre de membres absents
non excusés et non
représentés :

0

date de la convocation :

23 novembre 2016

OBJET :

N° 2016 / 11 / 16

QUESTION DIVERSE

INFORMATION

POINT SUR LE

DIAGNOSTIC DE SANTE

PARTAGE PREALABLE A

L'OBSERVATOIRE DE LA

SANTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : M. William PORTAL, M. Denis BRUYERE, Mme Jacqueline BATTE, Mme Brigitte AGUILA, M. Philippe MELEDER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Mme Catherine GOMEZ, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Henri MARZOLF, M. Paul CABANON, Mme Anne GIRARDCLOS, M. Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Géraldine MARTIN, Mme Nadège ARNAL, M. Stéphane GUILLEMIN, M. Jean GRENIER, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Carole GORGET, M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC et Mme Laïla CHAFIK.

Membres absents excusés représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. PORTAL), M. Roger ARMAND (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE) et Mme Carole GORGET (pouvoir à M. NICOLAS).

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Le CCAS de Marguerittes porte, depuis début 2016, l'engagement de la Commune dans le domaine de la santé ; le but étant de réaliser un diagnostic de santé local partagé avant de mettre en place un observatoire de la santé. Ce projet s'inscrit dans une démarche participative qui doit donner lieu à concertation et mobiliser les acteurs professionnels, associatifs, élus et population.

1. **MÉTHOLOGIE**

a) **Zone géographique :**

Le zonage géographique a été décidé en concertation avec les professionnels et les élus locaux. Afin d'apporter une réponse plus représentative des habitudes de la population locale, il convient de se positionner à un échelon correspondant au bassin de vie de Marguerittes comprenant Marguerittes, Poulx, Cabrières, Bezouze et Saint-Gervasy.

b) **Objectifs :**

- améliorer les connaissances sur la santé des habitants du bassin de vie de Marguerittes ;
- identifier les besoins et les attentes des habitants (en restant au plus près de la démarche besoin / demande / réponse propre à la santé publique) ;
- engager un véritable travail en réseau avec tous les acteurs locaux ainsi que les instances régionales dans la perspective d'initier une démarche commune à la suite du diagnostic.

c) **Etapas :**

- état des lieux sociodémographique,
- états des lieux sanitaire et social,

- diagnostic de perception (en allant à la rencontre des professionnels et des habitants),
- identification des problématiques et priorisation,
- préconisations

2. PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX

Deux instances ont été mises en place :

- le comité de pilotage, chargé des décisions importantes et de la validation des étapes : maires, ARS, Conseil départemental, CPAM, Préfecture, communauté d'agglomération, ...
- l'équipe projet à visée opérationnelle : acteurs dont les compétences sont nécessaires pour mener à bien le projet (professionnels de santé, du social, élus, habitants, ...).

Première réunion : le 18 octobre 2016,

Deuxième réunion : le 9 décembre 2016.

- Les entretiens du diagnostic de perception permettent de mettre en lumière le ressenti et les impressions des professionnels et des habitants. Ils s'organisent sur la base d'un échange de +/- une heure de questions semi-ouvertes, en groupe ou en individuel, toujours sur le lieu de vie ou de travail des personnes.

3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Etat des lieux sociodémographiques : données collectées en cours d'exploitation,

Etat des lieux sanitaire et social : en attente des données de l'ARS et de la CPAM,

Diagnostic de perception :

STRUCTURE OU GROUPE	COMMUNE	DATE
Prévention spécialisée Samuel Vincent	ensemble du bassin de vie	27.09.2016
Infirmière collègue Lou Castellás	secteur Marguerittes	29.09.2016
BPDJ	ensemble du bassin de vie	10.10.2016
CMS	ensemble du bassin de vie	11.10.2016
CCAS	Marguerittes	13.10.2016
PA/PH	ensemble du bassin de vie	08.11.2016
Habitat et Humanisme	Marguerittes	09.11.2016
ESCAL contacté (1 ^{ère} semaine d'octobre)		
Groupe de mamans	Bezouze	18.11.2016
Groupe du chantier d'insertion	Marguerittes	25.11.2016
Groupe de personnes âgées	Marguerittes	27.11.2016
Groupe de jeunes de la MLJ	ensemble du bassin de vie	à venir
Groupe de jeunes retraités	Poulx	à venir
Groupes d'usagers de l'épicerie sociale	Marguerittes	à venir

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce dossier relatif à l'observatoire de la santé.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

Le Maire,
William PORTAL